

Session 2018
دورة 2018

Épreuve 1 :

اختبار 1

Dissertation sur un sujet d'ordre général
تحليل موضوع عام

وسائط التواصل الاجتماعي والرأي العام.

Media sociaux et opinion publique.

Rappel important :

Les candidats peuvent rédiger cette épreuve en langue arabe ou en langue française (selon leur choix), sachant que la deuxième épreuve doit être rédigée en langue différente.

تذكير هام:

يمكن للمترشح، حسب اختياره، أن يحرر هذا الاختبار باللغة العربية أو الفرنسية، علما أنه يتعين تحرير الاختبار الثاني بلغة مخالفة.

DATE: 1 décembre 2018
HEURE : 08h00
DUREE: 4h
COEFFICIENT : 3

التاريخ : 1 دجنبر 2018
الساعة: الثامنة صباحا
المدة : 4 ساعات
المعامل: 3

دورة 2018
Session 2018

اختبار 2

Épreuve 2 :

تحرير مذكرة تركيبية انطلاقا من عناصر ملف

Rédaction d'une note de synthèse à partir des
éléments d'un dossier

حرر مذكرة تركيبية، في صفتين على الأكثر، انطلاقا
من عناصر الملف رففته.
يحتوي هذا الملف على 7 صفحات

Rédigez une note de synthèse, en deux pages maximum, à partir
des éléments du dossier ci-joint. Ce dossier comporte 7 pages

Rappel important :

Les candidats (es) doivent obligatoirement rédiger cette épreuve dans une langue différente de celle dans laquelle ils ont rédigé la première épreuve (arabe- français). Le non-respect de cette consigne est éliminatoire.

تذكير هام:

يتعين على المترشحات والمترشحين أن يحرروا هذا الاختبار بلغة مخالفة للغة التي حرروا بها الاختبار الأول (العربية أو الفرنسية). يعتبر عدم احترام هذا الشرط موجبا للإقصاء.

DATE: 1 décembre 2018
HEURE : 14h00
DUREE: 2h
COEFFICIENT : 3

التاريخ : 1 دجنبر 2018
الساعة: الثانية بعد الزوال
المدة : ساعتان
المعامل: 3

**EPREUVE DE REDACTION
DE NOTE DE SYNTHESE SUR DOSSIER**

LISTE DE DOCUMENTS

Documents	Documents constitutifs du dossier	Pages
1	Constitution du Royaume du Maroc du 1 ^{er} juillet 2011 (Article 31) ;	1
2	مقتطف من الخطاب الملكي السامي بمناسبة افتتاح الدورة الأولى من السنة التشريعية الرابعة من الولاية التشريعية التاسعة (10 أكتوبر 2014)	1
3	مقتطف من البرنامج الحكومي 2016-2021	1
4	Extraits du Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental. Saisine n°23/2018.	1
5	المصدر: مشروع القانون-الإطار رقم 51.17 المتعلق بمنظومة التربية والتعليم والتكوين والبحث العلمي (الديباجة)	1
6	Extrait de l'Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations (OCDE 2018) ;	1
7	مقتطف من مذكرة تقديم مشروع قانون المالية لسنة 2019.	1

disponibles

Document n° 1

« L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir de ~~des~~ droits :

- aux soins de santé ;
- à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat ;
- ✓ - à une éducation moderne, accessible et de qualité ;
 - à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables ;
- ✦ - à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique ;
 - à un logement décent ;
 - au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi ;
 - à l'accès aux fonctions publiques selon le mérite ;
 - à l'accès à l'eau et à un environnement sain ;
 - au développement durable. »

Source : Constitution du Royaume du Maroc du 1^{er} juillet 2011 (Article 31)

"... إننا نعتبر أن الرأس مال البشري هو رصيدنا الأساسي، في تحقيق كل المنجزات، الاقتصادية والاجتماعية والسياسية والحقوقية، وسلاحنا لرفع تحديات التنمية، والانخراط في مجتمع المعرفة والاتصال.

لذا، ما فتئنا نعطي بالغ الأهمية، لتكوين وتأهيل مواطن، معزز بهويته، ومنفتح على القيم الكونية، ولاسيما من خلال مواصلة إصلاح منظومة التربية والتكوين.

وفي هذا الإطار، ندعو المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي، لإعادة النظر في منظور ومضمون الإصلاح، وفي المقاربات المعتمدة، وخاصة من خلال الانقلاب على القضايا الجوهرية، التي سبق أن حددناها، في خطاب 20 غشت للسنة الماضية.

ونخص بالذكر هنا، إيجاد حل لإشكالية لغات التدريس، وتجاوز الخلافات الإيديولوجية التي تعيق تعيق الإصلاح، واعتماد البرامج والمناهج الملائمة لمتطلبات التنمية وسوق الشغل.

كما ينبغي إعطاء كامل العناية للتكوين المهني، ولإتقان اللغات الأجنبية، لتأهيل الخريجين لمواكبة التقدم التقني، والانخراط في المهن الجديدة للمغرب.

وإننا نتطلع لأن يتوج عمل المجلس، في تقييم ميثاق التربية والتكوين، والحوار الوطني الواسع، واللقاءات الجهوية، ببلورة توصيات كفيلة بإصلاح المدرسة المغربية، والرفع من مردوديتها.

وفي أفق وضع المجلس لخارطة طريق واضحة، فإن على القطاعات المعنية مواصلة برامجها الإصلاحية دون توقف أو انتظار."

المصدر: الخطاب الملكي السامي بمناسبة افتتاح الدورة الأولى من السنة التشريعية الرابعة من الولاية التشريعية التاسعة (10 أكتوبر 2014)

Document n° 3

يمثل تعزيز التنمية البشرية محورا مركزيا ورئيسيا في البرنامج الحكومي.

وانطلاقا من تشخيص رصيد السياسات الاجتماعية والتحديات القائمة في مجالات التربية والتكوين والخدمات الصحية، ومحاربة الفوارق الاجتماعية والمجالية والقروية والتصدي للهشاشة والفقر ودعم الفئات الهشة وصيانة التماسك الاجتماعي والأسري، فإن البرنامج الحكومي يستهدف، بالإضافة إلى تقليص نسبة الفقر والهشاشة، بلوغ المؤشرات التالية:

المؤشرات (2021) الوضو الكالي (2017)

المؤشرات

المؤشرات	المؤشرات (2021)	المؤشرات الكالي (2017)
رفع نسبة التمدرس في الإعدادي	97%	88.2%
تقليص نسبة الأمية	20%	30%
تعميم التغطية الصحية	90%	60%
رفع الولوج للخدمات الصحية الأساسية	100%	60%
تقليص نسبة الوفيات لدى الرضع	20 لكل 1000 ولادة	27 لكل 1000 ولادة
رفع الولوج للطرق في العالم القروي	90%	79%
تقليص العجز السكني	200 ألف	400 ألف

وذلك من خلال المحاور التالية:

1- تفعيل إصلاح منظومة التربية والتكوين والبحث العلمي

من أجل ضمان التنزيل الفعلي والعملي والمتجانس للرؤية الاستراتيجية لإصلاح منظومة التربية والتكوين والبحث العلمي 2015-2030 "من أجل إرساء مدرسة الإنصاف والجودة والارتقاء"، سيتم اعتماد قانون إطار لتنفيذ هذا الإصلاح يركز على ثلاثة محاور أساسية هي:

أ- تحقيق الإنصاف وتكافؤ الفرص في ولوج التربية والتكوين:

سيتم العمل على:

- تحقيق إلزامية الولوج التام للتربية والتعليم والتكوين بالنسبة للفئة العمرية من 4 إلى 15 سنة؛
- تمييز إيجابي لفائدة الأوساط القروية وشبه الحضرية والمناطق ذات الخصائص، مع اتخاذ التدابير الضرورية لتشجيع تمدرس الفتيات في البوادي؛
- تدارك العجز الحاصل في تأهيل واستكمال البنيات التحتية المدرسية، وضمان الصيانة الدائمة للبنيات المدرسية؛
- تعزيز خدمات الدعم الاجتماعي، مع تحسين جودتها، وتطوير آليات الاستهداف بها؛
- تعزيز نظام الدعم "تيسير" ورفع الغلاف المالي المرصود له من أجل ضمان التمدرس وتوسيع الدوائر الجغرافية والأسلاك المدرسية المستفيدة منه؛
- تطوير البرامج الوقائية للحد من الهدر المدرسي، وإرساء اليقظة التربوية؛
- إيلاء عناية خاصة لتمدرس الأطفال في وضعية إعاقة أو وضعيات خاصة؛

المصدر: البرنامج الحكومي برسم الولاية التشريعية 2016-2021 (أبريل 2017)

— Document n° 4 —

Il est nécessaire que le développement et le renforcement des capacités individuelles et collectives des jeunes s'érigent en priorité stratégique nationale. Pour leur permettre d'être formés de manière adéquate, d'acquérir un socle garanti et partagé de connaissances de base et d'éducation fonctionnelle, de développer un potentiel et de le concrétiser, l'investissement dans le capital 'jeunesse' doit répondre aux impératifs d'élargissement de la base sociale de la production, d'introduction de la culture de la productivité et de la créativité, et d'amélioration des conditions d'accès à l'économie de la connaissance et du savoir.

- En ce sens, l'École s'impose comme le pilier de l'égalité des chances et des opportunités, en tant que vecteur principal d'intégration économique et sociale. Dans cette perspective, sont requis l'amélioration de la qualité des systèmes d'enseignements et de formation, le développement de l'attractivité de l'école comme lieu de vie, d'apprentissage et d'épanouissement, et l'intégration dans les cursus éducatifs du sport, de l'éducation civique, des projets collaboratifs artistiques, environnementaux et citoyens, et enfin pour éduquer, outiller et prémunir les jeunes face aux risques et violences à caractère sexuel et liés à l'irrespect du genre.

Pour que les jeunes puissent choisir librement leur projet de vie, il est urgent de faciliter la création pour eux de débouchés décentés, dans le secteur public comme dans le secteur privé, afin qu'ils puissent jouer un rôle productif dans tous les domaines de la société.

- Pour favoriser leur participation à la création de richesses, un programme spécifique dédié à l'insertion des jeunes dans la vie active (diplômés, chômeurs, jeunes issus de milieux défavorisés, jeunes à besoins spécifiques, etc.) doit être conçu, et adossé aux politiques sectorielles qui constituent de véritables leviers favorisant la libération des initiatives de l'entrepreneuriat des jeunes.

Les métiers du développement durable, de l'économie verte et bleue, la feuille de route africaine portée par le Royaume ou encore le potentiel offert par l'économie sociale et solidaire constituent autant d'opportunités à saisir, en vue d'en tirer les meilleurs profits et de tracer la voie de l'amélioration de l'emploi des jeunes.

- L'investissement dans l'emploi des jeunes interpelle également les dimensions de promotion de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat. Pour cela, l'accessibilité au marché est l'un des principaux éléments à considérer, avec une attention particulière à porter à l'accès aux marchés publics et aux marchés des entreprises publiques, desquels les jeunes sont exclus de fait. Dans ce sens, le Conseil propose la mise en place, de manière volontariste, aux niveaux des marchés publics et des entreprises sous tutelle de l'Etat, d'une politique d'encouragement de l'accès au marché pour les entreprises jeunes et constituées par des jeunes (encouragement en direct ou sous-traitance).
- Enfin, l'insertion dans les systèmes d'éducation et de formation de modules portant sur la création d'entreprise permettrait de développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes. En termes pratiques, la mise en œuvre d'un dispositif global de promotion et d'accompagnement de la TPE (guichets d'accompagnement, parrainage, pépinières, simplification et clarification des procédures administratives) et le développement des activités génératrices de revenus et des micro-activités encourageraient les jeunes à s'engager par l'auto-emploi et l'entrepreneuriat dans l'économie nationale.

Réf: Extraits du Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental. Saisine n°23/2018.

4/7

"استنادا إلى توصية الرؤية الاستراتيجية للإصلاح 2015-2030 التي أقرها جلالة الملك محمد السادس، نصره الله، والداعية إلى تحويل اختياراتها الكبرى إلى قانون-إطار يجسد تعاقدنا وطنيا يلزم الجميع، ويلتزم الجميع بتفعيل مقتضياته؛

واعتبارا لأهمية ومكانة منظومة التربية والتعليم والتكوين والبحث العلمي في تحقيق المشروع المجتمعي لبلادنا، ونظرا للأدوار المنوطة بها في تكوين مواطنات ومواطني الغد، وفي تحقيق أهداف التنمية البشرية والمستدامة، وضمان الحق في التربية للجميع، بما يجعلها في صدارة الأولويات الوطنية؛

واعتبارا لالتقاء إرادات مختلف مكونات الأمة، دولة ومجتمعا، من أجل تمكين المنظومة الوطنية للتربية والتعليم والتكوين والبحث العلمي من ترصيد مكتسباتها وتجاوز اختلالاتها الحالية وضمان إصلاحها الشامل كي تضطلع بأدوارها على النحو الأمثل؛

ونظرا لكون التنصيب على مبادئ وتوجهات وأهداف إصلاح المنظومة في قانون-إطار من شأنه أن يضمن التطبيق الأمثل لمستلزماته، ويؤمن استمراريته، باعتباره مرجعية تشريعية ملزمة في اتخاذ النصوص التشريعية والتنظيمية اللازمة لبلورة الأهداف والتوجهات والمبادئ؛

وحيث أن التعبئة المجتمعية الشاملة والمتواصلة لتطبيق إصلاح المنظومة وتتبع تنفيذه وتقييمه المنتظم، تعد، في تكاملها، ضمانات إضافية لإنجاحه وتحقيق أهدافه؛

وحيث أن جوهر هذا القانون-الإطار يكمن في إرساء مدرسة جديدة مفتوحة أمام الجميع، تتوخى تأهيل الرأسمال البشري، مستندة إلى ركيزتي المساواة وتكافؤ الفرص من جهة، والجودة للجميع من جهة أخرى، بغية تحقيق الهدف الأعلى المتمثل في الارتقاء بالفرد وتقديم المجتمع؛

وحيث أن تحقيق المساواة وتكافؤ الفرص يستوجب الاستناد إلى مجموعة من الرافعات أهمها:

- تعميم تعليم دامج وتضامني لفائدة الأطفال دون تمييز؛
- جعل التعليم الأولي إلزاميا بالنسبة للدولة والأسر؛
- تخويل تمييز إيجابي لفائدة الأطفال في المناطق القروية وشبه الحضرية، فضلا عن المناطق التي تشكو من العجز والخصاص؛
- تأمين الحق في ولوج التربية والتعليم والتكوين لفائدة الأطفال في وضعية إعاقة أو في وضعية خاصة؛
- مكافحة الهدر المدرسي والقضاء على الأمية.

وحيث أن ضمان تعليم ذي جودة للجميع يستلزم اتخاذ الإجراءات اللازمة لذلك، من أهمها:

- تجديد مهن التدريس والتكوين والتدبير؛
- إعادة تنظيم وهيكلية منظومة التربية والتعليم والتكوين والبحث العلمي وإقامة الجسور بين مكوناتها؛
- مراجعة المقاربات والبرامج والمناهج البيداغوجية؛
- إصلاح التعليم العالي وتشجيع البحث العلمي والتقني والابتكار؛
- اعتماد التعددية والتناوب اللغوي؛
- اعتماد نموذج بيداغوجي موجه نحو الذكاء، يطور الحس النقدي ويني الانفتاح والابتكار ويربي على المواطنة والقيم الكونية.

المصدر: مشروع القانون-الإطار رقم 51.17 /متعلق بمنظومة التربية والتعليم والتكوين والبحث العلمي (الديباجة)

Document n° 6

La politique de ressources humaines présente certains dysfonctionnements pour relever le niveau général des élèves du Royaume. Les primes à la mobilité ne sont pas suffisamment incitatives pour encourager les enseignants à travailler en zones rurales. De plus, le mode d'organisation de la mobilité des enseignants ne contribue pas à une répartition optimale des enseignants en fonction des besoins du système éducatif. Enfin, si les ratios d'encadrement restent globalement satisfaisants (28 élèves par enseignant dans le secondaire collégial contre 24 dans la moyenne OCDE), ils affichent d'importantes disparités entre les zones de résidence : 49 % des salles de classes au secondaire collégial comptent plus de 40 élèves en 2016/17 (Cour des comptes, 2017). Par ailleurs, plus d'un tiers des enseignants, notamment dans le cycle du secondaire, n'assurent pas les charges horaires réglementaires (Cour des Comptes, 2017). La politique de planification des besoins en ressources humaines montre un certain désalignement avec le nombre d'élèves attendus, qui pourrait s'accroître dans les prochaines années compte tenu du manque croissant de professeurs.

La qualification des enseignants est essentielle pour réussir la réforme du système éducatif. Engagée en 2007, la réforme du système de formation des enseignants est bien avancée, avec notamment la création des Centres régionaux des métiers d'éducation et de formation (CRMEF). La création de ces Centres a permis une montée en gamme dans l'accès à la profession d'enseignant, mais ces dispositions ne concernent pas les enseignants recrutés avant la réforme. En 2015, 67 % des enseignants marocains en quatrième du primaire (9-10 ans, équivalence grade 4) et 41 % des enseignants en seconde année du collège (13-14 ans ou grade 8) ne justifiaient pas d'un diplôme au-delà de l'enseignement secondaire qualifiant (TIMSS, 2015). De plus, le système de formation initiale présente encore certains dysfonctionnements, notamment le manque d'articulation entre les programmes pédagogiques des universités et ceux des CRMEF, ou la faible part consacrée aux stages pratiques. Enfin, la formation continue est encore insuffisamment développée, comme en témoigne la faible application du dispositif d'approche par compétences et son manque de maîtrise par les enseignants.

Le temps d'instruction obligatoire des élèves est élevé, mais il est diminué par l'absentéisme des enseignants et pourrait être mieux accordé aux besoins du marché du travail. Cumulant enseignement primaire et enseignement secondaire collégial, le temps d'instruction marocain s'élève à près de 10 000 heures d'enseignement, un nombre largement supérieur à celui des pays de comparaison de l'OCDE (Pologne, Turquie, Corée, Portugal, Espagne). Cependant, ce temps d'instruction est diminué par l'absentéisme des enseignants. Des travaux de recherche estiment que 7.5 % du temps d'instruction est perdu chaque année au Maroc à cause de l'absentéisme des enseignants de l'enseignement primaire (Commission internationale sur le financement des opportunités d'éducation dans le monde, 2016). De plus, si la durée des enseignements en langues est comparativement élevée au Maroc, les compétences acquises restent largement insuffisantes au regard du niveau requis en langues étrangères (français et anglais) dans l'enseignement supérieur et le monde professionnel.

**Source : Examen multidimensionnel du Maroc :
Volume 2. Analyse approfondie et recommandations (OCDE 2018)**

6/7

أكد جلالة الملك في خطابه الذي ألقاه في 20 غشت 2018، بمناسبة الذكرى الخامسة والستين لثورة الملك والشعب، على مسألة ملاءمة التكوين والتشغيل التي تكتسي أهمية بالغة من أجل الإدماج الاجتماعي والمهني للشباب، وعلى مسألة مواكبة الاستراتيجيات القطاعية بإمداد القطاعات المعنية بموارد بشرية مؤهلة وعملية، للرفع من تنافسية المغرب وجاذبيته. كما ترأس جلالة الملك يوم الاثنين 2 أكتوبر 2018 جلسة عمل خصصت لتدارس سبل أجراة الأولويات والتدابير الكفيلة بتأهيل عرض التكوين المهني وتنويعه و تثمين المهن وتحديث المناهج البيداغوجية.

وعليه، فإن الحكومة ستعمل على تنفيذ خارطة الطريق التي رسمها جلالة الملك في مجال التكوين المهني خاصة من خلال:

- ◀ توفير عرض تكوين واسع وشامل، مفتوح لجميع الفئات مع إعادة النظر في اختصاصات التكوين المهني من أجل تلبية حاجيات المقاولات والقطاع العام عبر تطوير تكوينات جديدة في القطاعات والمهن الواعدة، مع تأهيل التكوينات في المهن التي تنعت بالكلاسيكية، والتي تبقى المصادر الرئيسية لفرص الشغل بالنسبة للشباب؛
- ◀ إنشاء جيل جديد من مراكز تكوين وتأهيل الشباب، تكون قادرة على تلبية المتطلبات الحالية ومراعاة خاصيات واحتياجات كل جهة؛
- ◀ بلورة تكوينات مؤهلة قصيرة، تناهز مدتها أربعة أشهر، تشمل وحدات لغوية وتقنية مخصصة للأشخاص الذين يتوفرون على تجربة في القطاع غير المهيكّل.

كما ستواصل الحكومة مساهمتها المالية في مصاريف التكوين لفائدة 6.000 متدرب في وضعية هشّة والذين يتابعون تكوينهم في مؤسسات التكوين المهني الخاصة المعتمدة للسنة الدراسية 2018-2019، مقابل 5.800 متدرب برسم السنة الدراسية 2017-2018.

◀ على مستوى تحسين جودة التكوين المهني: سيتم العمل على وضع الآليات اللازمة لتحديد واستكشاف الاحتياجات الكمية والنوعية من الموارد البشرية، وذلك من خلال الاستمرار في إعداد الدراسات القطاعية والدلائل المرجعية للوظائف والمهن والمهارات (REM/REC)، وتبني مقاربة قائمة على الكفاءة، فضلا عن إعداد خريطة للتخطيط لمنظومة التكوين المهني وذلك بشراكة مع جميع الأطراف المعنية.

وفيما يتعلق بمردودية التكوين المهني، سيتم تحسين النظام الحالي لتقييم المردودية الخارجية للتكوين المهني، من خلال منهجية جديدة لتتبع إدماج الخريجين في النسيج الاقتصادي.

ومن جهة أخرى، ومن أجل التوفر على إطار مرجعي لجودة الشهادات والديبلومات المهنية المعترف بها في سوق الشغل، يتوقع إعداد الصيغة النهائية للإطار الوطني للإشهاد بالإضافة إلى تثمين مكتسبات الخبرة المهنية.

Session 2018
دورة 2018

Épreuve 3 :
اختبار 3

Etude de cas
دراسة حالة

Ce dossier contient 8 pages.

يحتوي هذا الملف على 8 صفحات.

Rappel important :

Les candidats (es) peuvent rédiger cette épreuve en langue arabe ou en langue française, selon leur choix.

تذكير هام:

يمكن للمترشحين والمترشحات، حسب اختيارهم، أن يحرروا هذا الاختبار باللغة العربية أو الفرنسية.

DATE : 2 décembre 2018
HEURE : 8h00
DUREE : 4h
COEFFICIENT : 4

التاريخ : 2 دجنبر 2018
الساعة: الثامنة صباحا
المدة : 4 ساعات
المعامل: 4

Etude de cas : EL KOURA

M. Fallah est Directeur de l'Eau et l'Assainissement au département de l'Aménagement du territoire. Il vient tout juste de rentrer d'une mission de quatre jours à l'étranger au cours de laquelle il a participé au colloque international sur l'Agenda 2030 de développement durable, portant sur la thématique « Eau potable et Assainissement pour tous ». M. Fallah sort de cette rencontre de haut niveau, fort convaincu par son apprentissage.

De retour à son bureau M. Fallah, motivé et déterminé à mieux gérer les projets dont il a la responsabilité, commence d'abord par traiter les dossiers les plus urgents. A l'issue de la lecture attentive et minutieuse de tout le courrier reçu lors de son absence, une note signée par le chef du Département attire toute sa vigilance. Cette note a pour objet « *la suite à donner au rapport technique du Comité Interministériel de Veille et de Contrôle (CIVC)* », portant sur la mise en œuvre de deux chantiers importants : le Programme National de l'Eau (PNE) et le Programme National de l'Assainissement (PNA). Ces deux programmes sont adossés à la Stratégie Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (SNEA). Cette stratégie, innovante et ambitieuse, permet à l'Etat d'avoir une feuille de route globale et des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 en matière de gestion des ressources en eau et des services d'assainissement. (Voir à la page 6 les fiches n° 1 et 2).

Ce rapport du CIVC établit l'état d'avancement relatif à la réalisation des deux premières tranches des PNE et PNA. Il indique très clairement que la mise en œuvre de ces programmes souffre de nombreuses insuffisances et se heurte à plusieurs difficultés. LE CIVC met l'accent sur l'urgence à y attacher en précisant :

« Il y a donc une nécessité non seulement de bien gérer les projets actuels et assurer leur mise en œuvre avec efficacité mais aussi de repenser le modèle d'adduction de l'eau potable et d'assainissement pour qu'il soit global et cohérent avec les exigences du développement durable. Il s'agit de redéfinir les orientations stratégiques de dépollution, de réviser la tarification et surtout d'assurer l'accès équitable, de toute la population, à l'eau et l'assainissement à un coût moindre ».

Le chef du Département donne instruction à M. Fallah d'étudier tout particulièrement le cas des zones semi-urbaines et rurales de la région El Koura du fait que les travaux d'adduction d'eau potable et de raccordement au réseau d'assainissement ont enregistré des retards considérables de sorte que le taux de réalisation des projets reste très insignifiant.

La région El Koura, située au nord-ouest du pays Bled At Tanmia, est choisie comme zone pilote par l'Agence de l'Eau potable et l'Assainissement (AEPA), établissement public dont la mission est d'assurer la production et la vente de l'eau potable en gros aux opérateurs de distribution. Cette mission s'est élargie au fil du temps pour inclure les services d'assainissement dans des villes, petites et moyennes, et dans des zones rurales. (Voir à la page 7 la fiche n°3).

En regroupant des petites villes et des localités rurales environnantes, cette zone représente une population de 130.000 habitants, soit 20.300 ménages, dont près du tiers se situe sous le seuil de pauvreté ou de vulnérabilité.

Dans cette zone, les quartiers connaissent une croissance non planifiée et ne sont pas systématiquement intégrés dans les périmètres de service des opérateurs d'eau et d'assainissement.

Le secteur d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement liquide accuse un retard considérable. Environ, les 2/3 des ménages ne sont raccordés ni au réseau de l'eau ni à celui de l'assainissement.

- S'agissant de l'eau, en fait, l'AEPA n'approvisionne actuellement que 6.800 ménages en eau potable à perte et n'est guère incitée à raccorder de nouveaux ménages. Les investissements qu'elle a déjà réalisés pour le développement de l'accès à l'eau par les bornes – fontaines génèrent des revenus très modestes.

- S'agissant de l'assainissement, les volumes annuels des eaux usées urbaines rejetées par les entreprises industrielles installées dans la Région ont fortement augmenté au cours des deux dernières décennies. Et en l'absence de toute épuration de ces eaux usées, l'empreinte écologique est très forte au niveau de la Région.

- Pour les opérateurs, le recouvrement des coûts au niveau des bornes - fontaines est très faible. Ils estiment que tout financement d'un programme d'adduction d'eau potable ou de raccordement au réseau d'assainissement dans des zones non aménagées ou dépourvues d'infrastructure ou dans des quartiers défavorisés est totalement problématique et sans aucune garantie de résultat.

- Les municipalités ou les communes qui en sont responsables règlent rarement leurs factures et de nombreux ménages sont dans l'incapacité quasi-totale de s'acquitter des frais de raccordement aux réseaux de l'eau potable et de l'assainissement.

C'est dans ce contexte que M. Fallah organise une réunion au niveau de la zone semi-urbaine de la petite ville Dar El Khadra, chef-lieu de la région El Koura. Cette réunion a donc pour objectifs de présenter les résultats et les problèmes posés dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'approvisionnement en eau potable et assainissement, mais aussi de trouver des solutions. Elle regroupe les délégués, les directeurs et les chefs des services déconcentrés des quatre ministères concernés (Aménagement du territoire, Environnement, santé, Energie et Mines), les présidents des communes, le Directeur de l'AEPA, quelques responsables des opérateurs ainsi que les élus locaux et les représentants des associations des quartiers concernés.

Le Directeur invite le représentant de l'AEPA à présenter l'état d'avancement des projets dans la région El Koura. Ce dernier prend la parole et indique dans son exposé que :

« Dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement menés par l'AEPA, il est envisagé de réaliser des branchements au profit des abonnés situés dans les zones concernées par extension du réseau existant. En principe, les abonnés assurent la couverture des coûts du branchement. Ces coûts sont composés des frais de raccordement et d'une participation au premier établissement¹.

Cette dernière contribution –appelée la PPE – constitue pour l'AEPA un appoint de financement dont il a besoin pour compléter la couverture des charges de ses projets d'assainissement ». (Voir à la page 8 la fiche n°4).

Le Directeur de l'AEPA insiste sur certains constats très préoccupants :

« Le recouvrement des coûts de l'assainissement par la PPE pose d'énormes difficultés et rendent les services inabordables pour la plupart des ménages situés en milieu périurbain et rural : réticence des abonnés, résistance et parfois même refus clairement manifesté face à l'obligation de payer ».

¹La Participation au premier établissement (PPE) représente la contribution de nouveaux abonnés à la couverture des coûts d'infrastructure structurante et des réseaux tertiaires. C'est une participation aux grandes infrastructures eau et c'est une participation au premier établissement assainissement. La PPE constitue une composante importante du plan de financement

Le Directeur de l'AEPA continue à captiver l'attention de l'assistance, argumente son intervention et étale plusieurs indicateurs démontrant les difficultés rencontrées sur le terrain :

- « Le taux de paiement de la PPE est très insuffisant. Les montants collectés sont d'un niveau très bas ;
- Le nombre de consommateurs connectés aux services de l'eau potable, acceptant de payer la PPE en contrepartie de leur branchement au réseau d'assainissement, reste largement insuffisant et est en dessous des prévisions des résultats attendus ».

A ces propos du représentant de l'AEPA, le Délégué de l'environnement réagit en disant :

« Mais n'oublions pas non plus que l'assainissement est une préoccupation qui s'inscrit dans une mission tout aussi importante que l'équilibre financier de l'opérateur. Cette mission est celle de veiller à la protection de la qualité des ressources en eau, tant souterraines que superficielles ».

Le délégué du Département de l'Environnement fixe le regard en direction de M. Fallah et dit :

« M. le Directeur, je tiens à attirer votre attention sur le fait que le retard accumulé par le secteur de l'assainissement qui caractérise la région El Koura découle d'une faible priorité accordée aux enjeux et risques de la gestion des eaux usées ainsi qu'aux contraintes imposées à la population.

La menace que constitue le rejet des eaux usées pèse sur l'environnement et particulièrement sur les ressources des eaux superficielles et souterraines ainsi que sur la biodiversité. Cette menace est réelle particulièrement dans les centres de la Région développant une industrie polluante, notamment au niveau des exutoires aux limites de périmètres agricoles. Les insuffisances de collecte et la pollution des eaux usées pénalisent aujourd'hui de manière diffuse et localement affaiblissante le développement économique et social de la région El Koura ».

Le délégué qui communique avec aisance, s'arrête un moment et promène son regard sur toute l'assistance en poursuivant:

« Pour conclure mon intervention, permettez-moi M. le Directeur, de vous dire que la responsabilité n'est pas seulement celle des usagers. Je pense aussi que les objectifs fixés et tout particulièrement le rattrapage du déficit d'assainissement, notamment en termes de dépollution industrielle requièrent le soutien de l'Etat et exigent donc une action concertée et une sensibilisation généralisée et intensifiée ».

Profitant de cette dernière intervention, le président de l'association des droits des consommateurs (ADDC) prend la parole pour faire part du mécontentement des populations qu'il représente :

« M. le directeur, vous n'êtes pas sans savoir que la population de la Région critique vivement l'augmentation de la tarification de l'eau potable et des frais de branchement au réseau d'assainissement, décidée par l'opérateur. Cette augmentation est intervenue brusquement et à hauteur de 30% ».

Dans le même sillage, le président de la fédération des promoteurs immobiliers (FPI) ne veut pas rater l'occasion pour fustiger, à son tour, cette augmentation des frais appliquée également aux promoteurs immobiliers. Il prend la parole et s'exprime au nom des membres de la FPI en disant :

« M. Fellah, vous savez très bien que les tarifs récemment majorés au titre de la consommation de l'eau potable et des services d'assainissement sont injustifiés. Nous avons même constaté qu'il y a un triplement de la facture de certains usagers et que la révision de ces frais ainsi que de la PPE n'obéit à aucune logique. Alors, permettez-moi de vous dire que tous les membres de notre fédération se plaignent. Je tiens à vous rapporter ce qu'ils disent :

- « Nous n'avons pas participé à cette décision prise rapidement sans que nous soyons consultés... ;

- Le fait de ne nous avoir pas associé constitue véritablement un manque de transparence... ;
- Les tarifs ne peuvent être augmentés dans cette ampleur sans se soucier de leur impact sur nos capacités contributives ... ;
- La facture a augmenté sans que l'on prenne en compte la réalité du marché notamment au niveau des autres territoires... ;
- La facturation reste, de surcroît, illisible au point que d'aucuns se demandent s'il s'agit de tarifs proportionnels à leur consommation ou de tarifs plutôt forfaitaires »².

Le représentant des élus locaux qui s'est longuement résolu de ne pas prendre la parole, se décide de saisir l'opportunité de défendre les habitants de sa région et intervient :

- « Tout d'abord, nous, élus de la Zone, nous tenons à vous signaler que plus de 30 ménages parmi 100 habitent un logement sommaire et insalubre et 20% d'entre eux sont contraints de s'approvisionner en eau potable auprès des revendeurs ou de bornes-fontaines, faute d'accès au réseau municipal de distribution.

Nous pensons qu'il faut mettre fin à cette situation et donner la priorité au développement de l'accès à l'eau potable dans toute la région El Koura, en raison des disparités très prégnantes entre le milieu rural et milieu urbain.

A l'instar d'autres zones du pays, il y a lieu de faire bénéficier notre région des programmes sociaux d'extension des services de base dits « branchements sociaux » existants dans certaines villes. C'est ce qui a été fait dans la capitale économique de notre pays bien aimé Bled Atanmia où les « branchements sociaux INDH » ont concernés 145.000 ménages sur 4 ans. Ces programmes octroient des facilités de paiement, notamment l'option pour le paiement échelonné pour les ménages de l'habitat autorisé, en complément, éventuellement, d'un forfait financé par des péréquations établies à l'échelle de la Région ».

Profitant de l'attention qui lui est accordée par l'assistance, l' élu local enchaîne, en multipliant les propositions :

- x { « De même, et pour généraliser l'accès aux services publics de base (eau potable et assainissement) des quartiers pauvres aux constructions non autorisées, il y a lieu, d'inscrire notre région dans l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) et de la rendre éligible au programme de développement des quartiers pauvres.
- Enfin, pour terminer, nous pensons aussi qu'il est judicieux de proposer à votre chef de département de réaliser dans les petites villes et localités rurales très peuplées, des projets de construction de châteaux d'eau. Il s'agit plus concrètement de pomper l'eau de la source locale pour alimenter le château d'eau avant la redistribution par des bornes fontaines qui doivent être installées dans les quartiers, à la portée de la population. Par ailleurs, l'accès à l'assainissement peut-être éventuellement résolu grâce au creusement de fosses septiques étanches et les services de la Commune se chargeront de la récupération des déchets solides qui y sont déversés».

Interpellé par les propos du représentant des élus locaux, le délégué régional du Département de la Santé, Dr El Faik réagit à cette dernière proposition et intervient sur un ton courroucé :

« Je suis réellement contrarié... ; vous dites M. le représentant des élus locaux :

- De un, l'eau est prise dans une source que la population risque de polluer par ses ordures et autres rejets polluants (détergents, carburants et lubrifiants des véhicules sillonnant régulièrement les routes longeant l'écoulement de la source d'eau) ;

² Dans le forfait sont regroupés : les redevances fixes (entretien et branchement, les tarifs d'intervention ponctuelles liés à la fraude) et surtout la PPE payée par les clients à l'occasion d'un nouveau branchement.

- De deux, l'eau amassée dans le château d'eau ne subira quasiment aucun traitement d'épuration. Autant dire que les particules et les microbes en suspension atterriront directement dans la bouche des usagers ;
- De trois, étant donné le coût excessif des installations, le Département de l'Aménagement du Territoire et l'AEPA comptent bien faire payer l'eau et les frais de raccordement de l'assainissement aux bénéficiaires desdits services ;
- De quatre... .

Dr El Faik se tourne du côté du représentant des élus locaux et dit sur un ton plus grave :

« M. l'élu, quant à l'accès à l'assainissement de base, il n'est guère plus adéquat : la majorité utilise des fosses septiques de faible étanchéité, ce qui risque d'aggraver la contamination des eaux souterraines. Par ailleurs, un nombre important d'habitants des quartiers les plus défavorisés ne dispose d'aucune forme d'assainissement ».

Sur le même ton, le représentant de l'association de la lutte contre la déperdition scolaire dite « Association : scolarité pour tous, avenir de la fille rurale » aborde les implications de ces défaillances :

« Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous dire que ces défaillances ont un impact direct sur les familles de notre Zone et leur capacité à s'engager dans des activités génératrices de revenus, ou pour les enfants, de se rendre à l'école. Le cas de la fille rurale est plus éloquent puisqu'elle continue à consacrer une grande partie de son temps à la corvée de l'eau. Cette corvée expose les enfants à des risques inquiétants tels que l'abandon scolaire et les maladies d'origine hydrique dues à une eau, très souvent, impropre à la consommation. ».

Vous êtes le conseiller de M. Fallah, Directeur de l'Eau et l'Assainissement. Vous avez pris part aux travaux de la réunion et vous avez écouté avec beaucoup d'intérêt toutes les interventions des responsables.

M. Fallah vous demande de lui rédiger une note qui présente une analyse de la problématique, posée en termes de défaillances relevées et de préconisations devant permettre de l'éclairer sur les décisions et les mesures d'accompagnement.

بصفتكم مستشارا للسيد فلاح، مدير الماء والتطهير، ومشارككم في أشغال الاجتماع واستماعكم لتدخلات جميع المسؤولين، طلب منكم السيد فلاح تحرير مذكرة تبرز تحليل الإشكالية المطروحة مع التركيز على الاختلالات المرصودة والحلول التي من شأنها المساعدة على اتخاذ القرار والإجراءات المصاحبة.

Fiche 1 : Contexte hydraulique du pays BLED ATANMIA (région El Koura)

- **Le contexte hydrologique Bled Atanmia est marqué par la rareté de plus en plus sévère de l'eau :** Cette rareté est due, essentiellement, aux changements climatiques, à son usage peu rationnel et à la croissance démographique. En effet, les ressources en eau au Bled Atanmia sont parmi les plus faibles au monde. Ce potentiel est évalué à l'équivalent de 730 m³/habitant/an, et cette quantité pourrait chuter à 520 m³ d'ici à 2030.

- **Les ressources en eau sont inégalement réparties sur le territoire :** 51 % des ressources en eau de surface sont produites au niveau de quatre bassins hydrauliques qui couvrent 7,1 % de la superficie du pays. Près de 69 % des eaux sont mobilisées à partir de trois bassins localisés dans le Nord du pays, créant ainsi de fortes contraintes de développement qui accentuent les disparités territoriales.

- **Les besoins des différents secteurs usagers de l'eau sont en croissance continue,** notamment le secteur agricole. L'efficacité de l'eau d'irrigation à la parcelle reste faible (40 %). De même, l'eau agricole demeure peu valorisée, en raison du retard de l'aménagement des terres agricoles dominées par les barrages.

- **La réduction de l'empreinte hydrique de ce secteur doit être une priorité :** des programmes de rationalisation de l'utilisation de l'eau sont développés par les différentes parties prenantes du secteur de l'eau, mais la coordination de leurs actions reste cependant encore à améliorer pour réduire leur empreinte écologique. La surconsommation d'eau provient à la fois des pertes des conduites d'amenée et des réseaux de distribution. Elle est causée également par l'inefficacité des usages, tant sur les plans agricole, industriel que domestique. **La qualité des eaux reste globalement mauvaise et l'évolution faible.** Les eaux d'excellente qualité ont stagné.

Fiche n°2 : Stratégie Nationale en Eau et Assainissement (SNEA)

Axe : Adduction d'eau potable et assainissement

Le Bled Atanmia s'est doté d'une stratégie de mise à niveau social des zones urbaines, semi-urbaines et rurales dont la priorité est l'accès aux services « Eau potable » et « Assainissement » aux populations pauvres des quartiers périphériques des villes et des localités rurales. Cette stratégie a été établie selon un processus de planification des ressources très développé s'appuyant sur plusieurs instruments modernes permettant au pouvoir public d'avoir une visibilité à long terme (25 à 30 années). Elle est basée sur les axes suivants : la gestion de la demande et la valorisation des ressources en eau, la gestion et le développement de l'offre, la préservation et la protection des ressources en eau, la réduction de la vulnérabilité aux risques liés à l'eau et l'adaptation aux changements climatiques. Le plan stratégique globale se décline en plusieurs programmes dont notamment :

- **Le Programme National de l'Eau (PNE)** définit les priorités nationales en matière de mobilisation et d'utilisation des ressources en eau. Il précise l'échéancier de réalisation des aménagements hydrauliques à l'échelle nationale, les articulations avec les plans d'aménagement intégré des ressources en eau par bassin hydraulique et les conditions de transfert des eaux des bassins hydrauliques excédentaires vers ceux qui sont déficitaires.
- **Le Programme National d'assainissement (PNA)** contribue fortement au développement urbain et rural (infrastructures d'assainissement, stations d'épuration, etc.) et à l'amélioration des conditions de vie et la protection de la santé (maladies hydriques, nuisances olfactives, visuelles) ainsi qu'à la protection du potentiel touristique (les eaux usées non épurées influant également sur la qualité des eaux de baignade et dégradant la qualité des eaux côtières et des plages).

Fiche n°3 : Gouvernance de la SNEA et principales mesures des PNE et PNA

- **Comité Interministériel de Veille et de Contrôle :**

Pour assurer le suivi du programme, un comité conjoint composé des départements de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la santé, a été créé et veille au contrôle régulier de la progression des travaux de tous les projets inscrits dans le cadre du PNE et PNA. Ce comité, présidé par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, fixe les conditions d'éligibilité (disponibilité d'études techniques permettant le lancement des travaux) et les priorités de l'appui de l'État aux projets :

- La menace des rejets des eaux usées qui pèse sur l'environnement et particulièrement sur les ressources en eaux superficielles et souterraines et sur la biodiversité.
 - La possibilité de traitement des eaux usées pour leur réutilisation et pour la satisfaction des besoins en eau des usagers ;
 - La santé des populations : les centres touchés par les maladies hydriques...
- **Collectivités territoriales :**

Au Bled Atanmia, les autorités locales sont responsables des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Les grandes villes ont délégué les services d'eau et d'assainissement, soit au secteur privé soit à des régies financièrement autonomes. Le conseil communal décide de la création et de la gestion des services publics communaux dans les secteurs d'approvisionnement et distribution d'eau potable ainsi que l'assainissement liquide ;

➤ **L'Agence de l'Eau Potable et Assainissement (AEPA) :**

L'AEPA est l'opérateur national en charge de la production, du transport et de la vente d'eau potable en gros aux opérateurs de distribution des grands centres urbains. Les villes moyennes et les zones rurales ne disposant pas des moyens nécessaires, ils font de plus en plus appel à l'AEPA pour gérer leurs services de distribution d'eau.

Par conséquent, le mandat de l'AEPA s'est élargi au fil du temps pour inclure les services d'eau potable, et, plus récemment, les services d'assainissement de nombreuses villes moyennes et zones rurales.

L'AEPA est un établissement public autonome à but lucratif. Toutefois, sa structure organisationnelle et ses procédures internes comportent des coûts fixes trop élevés pour assurer un approvisionnement rentable dans les zones rurales.

Au cours des dernières années, l'AEPA a testé différents modèles de participation du secteur privé, allant des gardiens gérants de bornes - fontaines à des contrats de services plus complets basés sur la performance.

Fort de ces expériences, l'AEPA souhaite désormais aller plus loin dans la participation du secteur privé en matière de service de distribution d'eau potable et des services d'assainissement dans les zones semi-urbaines et rurales.

L'AEPA, planificateur, producteur de l'eau potable à l'échelle nationale et distributeur dans les centres demandeurs, est impliqué dans plusieurs aspects liés à l'assainissement en raison de trois considérations :

- De par sa mission l'AEPA est chargée, en liaison avec les autorités compétentes du contrôle de la pollution des eaux susceptibles d'être utilisées pour la consommation humaine ;
 - Compte tenu des imbrications étroites existantes entre l'eau potable et l'assainissement dans les centres où elle assure la distribution de l'eau potable.
- Les résultats escomptés des raccordements des ménages consistent à :
- Réaliser un gain de temps qui permettra aux adultes de s'adonner à des activités génératrices de revenus et aux enfants et jeunes de se consacrer aux études ;
 - Améliorer les conditions d'hygiène entraînant une diminution du taux de morbidité et de mortalité, surtout chez les enfants de moins de 5 ans ;
 - Réduire les dépenses de santé et améliorer la productivité au travail.

FICHE n° 4 : Hypothèses de financement du programme national d'assainissement (PNA).

- **Au niveau de l'Etat** : un cadre de subvention systématique à l'investissement d'assainissement constitue un engagement de l'Etat dans le secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (AEPA). Il vise à donner accès à l'assainissement collectif à 80% de la population urbaine et à apurer 60% de la pollution des eaux usées d'ici 2020, tout en renforçant et réhabilitant les réseaux existants, vétustes et saturés. Les projections par ratios du PNA estiment la dépense à 43 MDH d'ici 2020, dont environ 33 MDH d'investissement dans 260 villes et centres urbains. La mise en œuvre des projets est confiée aux opérateurs, l'AEPA portant environ 80% des projets et 50% des investissements du programme. Au-delà des 33333 bénéficiaires sanitaires et environnementaux majeurs, on estime que le PNA induira un impact fiscal de 380 MDH (hors TVA), créera 10 000 emplois dans le secteur ingénierie Bâtiments et Travaux Publics (BTP), et contribuera au développement touristique du Bled Atanmia.

L'Etat et les collectivités conviennent d'une approche de recouvrement anticipé, dès l'engagement d'un projet, des participations et des redevances d'assainissement auprès des usagers raccordables, sans attendre l'achèvement du projet ou le raccordement effectif. Cette approche serait par ailleurs à compléter par des mesures légales et réglementaires incitatives au raccordement des ménages, pouvant comporter l'obligation de raccordement aux réseaux d'assainissement et l'application de pénalités en cas de retard de raccordement. L'obligation réglementaire pourrait être accompagnée de la condition d'une signature d'un taux minimum de contrats de raccordement ou le paiement anticipé des participations, avant le démarrage des travaux.

L'emprunt des opérateurs : l'endettement des opérateurs pour 50% de l'investissement est une attente réaliste. Il est grandement facilité par une politique tarifaire résolue et prévisible, par des gains de performance et de transparence au niveau des opérateurs, et par l'accès à des garanties. L'hypothèse est faite que les bailleurs pourront décaisser de l'ordre de 1 MD an pour les seuls besoins de l'assainissement et que les opérateurs auront la capacité d'endettement et d'absorption nécessaire.

- **Au niveau des collectivités territoriales** : la contribution des collectivités territoriales, y compris la valorisation des terrains mis à disposition, devrait obligatoirement atteindre un seuil minimal pour la meilleure appropriation du projet par les communes, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une activité que la loi leur confère.

- **Au niveau de l'AEPA** : pour mieux servir les populations, l'AEPA peut recourir au partenariat public – privé pour la sous-traitance de l'approvisionnement et de la gestion des services d'eau dans les zones rurales à travers un contrat type « affermage ». L'opérateur privé reçoit de l'AEPA des subventions dont le paiement pourrait être partiellement conditionné, selon l'approche de l'aide basée sur les résultats (OBA)³. L'objectif est de permettre à l'opérateur d'atteindre assez rapidement son seuil de rentabilité pour développer une activité rentable dans le cadre de la structure tarifaire actuelle tout en améliorant l'accès aux services d'adduction d'eau pour les populations défavorisées dans les petites villes et dans les zones rurales.

- **D'autres moyens existent pour améliorer l'efficacité du financement du PNA** :

- Le subventionnement différencié selon la taille, le type, ou l'impact du projet.
- La mobilisation de subventions d'incitation au raccordement des ménages.
- La réduction des délais de versement effectif des fonds aux opérateurs.
- Le regroupement de projets par grappes et tranches, pour faciliter la mobilisation des bailleurs sur des prêts efficaces.

³ L'extension des services par une approche innovante d'aide basée sur les résultats, mieux connue sous son acronyme anglais : « Output-Based Aid » ou OBA. Il s'agit de l'introduction des subventions basées sur la performance afin d'encourager l'extension des services par une approche innovante d'aide basée sur les résultats.